

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2005  
(convocation du 14 novembre 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme FAYET Véronique à M. CAZABONNE D. (jusqu'à 10 h 15)	M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard (jusqu'à 10 h 45)	M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT Jean-Jacques	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. BANAYAN Alexis à M. MERCHERZ Jean	Mme MOULIN-BOUDARD Martine à M. SOUBIRAN Claude
Mme BRACQ Mireille à M. BELLOC Alain	Mme PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel	Mme PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max	M. PONS Henri à M. QUERON Robert
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. QUANCARD Joël à Mme. DARCHE Michelle
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique	Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT CARRIET - Opération de Renouvellement Urbain - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux aux études nécessaires à la réalisation de protections phoniques dans le périmètre du Pôle Educatif - Décision - Autorisation.**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Lormont située sur la rive droite de la Garonne est traversée dans sa partie occidentale par la ligne de chemin de fer Bordeaux-Paris.

Cette ligne borde en particulier le quartier Carriet situé à flanc de coteau, qui va faire l'objet d'un important programme de renouvellement urbain dans le cadre d'une convention signée avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), le 28 avril 2005.

Dans le cadre de ce programme, la ville de Lormont prévoit la réalisation d'un pôle éducatif où seront en particulier réinstallés un groupe scolaire avec ses espaces de jeux et une salle associative.

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) s'est engagée, à titre exceptionnel, dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'un site prioritaire du GPV, à financer une partie des protections phoniques qui seront installées le long du Pôle Educatif.

Dans la convention, la CUB avait prévu une participation de 260 000€ pour les études et les travaux.

A ce jour, RFF doit lancer les études nécessaires (niveau AVP) à la réalisation de ces protections phoniques. L'étude RFF couvre un champ plus large que celui du périmètre du Pôle Educatif. En effet, dans le cadre de l'observatoire départemental du bruit des transports terrestres, cette étude abordera la question des protections phoniques nécessaires à la résorption des points noirs bruit (PNB). Toutefois, la CUB ne participe qu'à la partie des études relatives au périmètre du Pôle Educatif, pour un montant de 10 000€ à valoir sur le montant total de 260 000€.

Le coût final de l'opération ne pourra être précisé qu'à l'issue des études d'AVP. Sa prise en charge fera l'objet d'une convention de financement spécifique entre les différents partenaires concernés.

Le total des études d'AVP sur la commune de Lormont est estimé à 48 000 € HT.

Le plan de financement de l'ensemble des études AVP sur la commune de Lormont figure sur le tableau suivant :

<b>Etudes AVP</b>	<b>total</b>	<b>RFF</b>	<b>Etat</b>	<b>ANRU</b>	<b>CUB</b>	<b>Ville de Lormont</b>
<b>Partie Est</b>						
PNB	10 000	5 000	5 000			
Pôle éducatif	20 000			10 000	10 000	
<b>Partie Ouest</b>	18 000					18 000
<b>Total</b>	<b>48 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>18 000</b>

R.F.F., maître d'ouvrage des études, procédera à la facturation des sommes dues selon les modalités suivantes :

- 20 % au démarrage des études (signature du marché),
- le solde sur présentation d'un décompte définitif à la remise de l'étude.

Pour la CUB cette somme est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Le délai imparti pour la réalisation des études est estimé à 4 mois à partir de la signature du marché d'études par RFF.

La dépense sera imputée sur le compte 2315 -8220 HC00 – D630 000 050.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

**DECIDER :**

- d'approuver la participation de la Communauté aux études nécessaires à la réalisation de protections phoniques dans le périmètre du futur Pôle éducatif du Bas Carriet, dans le cadre du projet de renouvellement urbain approuvé par la convention du 28 avril 2005, pour un montant de 10 000€.
- d'approuver le versement de la participation à RFF selon les modalités suivantes :
  - 20 % à la signature du marché
  - 80 % à la remise de l'étude

- d'approuver l'imputation de la dépense correspondante au compte :  
D630 000 050.2315-23-8220

## **AUTORISER**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer la convention multipartite, relative aux études nécessaires à la réalisation de protections phoniques, ci annexée.  
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
2 DÉCEMBRE 2005**

M. JEAN TOUZEAU